

spéciales sur la morbidité et la mortalité de la maladie ainsi que sur les problèmes de l'hygiène qui surgissent de temps à autre.

Hygiène industrielle.—Le but de la Division d'hygiène industrielle est de perfectionner les méthodes de protection et d'amélioration de la santé des travailleurs industriels. Cette division poursuit, en collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé, des études spéciales sur la maladie dans les industries.

Hygiène infantile et maternelle.—L'activité de cette Division se traduit par des méthodes destinées à réduire la mortalité infantile et maternelle au Canada. Cela nécessite la collection de renseignements sur les causes et la propagation des connaissances nécessaires à l'application de moyens rémédiateurs.

Division de l'investigation médicale.—Cette Division s'occupe, au nom de la Commission du Service Civil, de l'examen médical des fonctionnaires, de la surveillance des congés de maladie et des pensions des employés civils de tout le pays. Elle poursuit aussi certaines études médicales.

Publicité et enseignement de l'hygiène.—Comme son nom l'indique, cette division s'occupe de répandre les connaissances sur tous les aspects de la santé publique. Son travail consiste dans la compilation et la distribution d'imprimés sur l'hygiène, d'exhibits, à donner des conférences, etc.

Sous-section 2.—Services d'hygiène des provinces.*

Ille du Prince-Edouard.—Le service d'hygiène de cette province relève depuis le 1er juillet 1931 d'un ministère spécial, présidé par un ministre et un sous-ministre. Deux médecins à temps partiel, cinq infirmières et deux inspecteurs chargés du travail sanitaire et du contrôle des produits alimentaires constituent le personnel technique. La province est divisée en cinq districts sanitaires et chacune des infirmières, sous la direction du sous-ministre, est chargée de l'examen des écoliers, des visites à domicile, des classes d'hygiène, des cliniques de vaccination et d'immunisation, etc. dans le district qui lui est confié. Les deux inspecteurs visitent à intervalles réguliers les fabriques de denrées alimentaires, les écoles, hôtelleries, pensions, restaurants, etc.

Le gouvernement administre l'hôpital Falconwood, pour les aliénés, et une infirmerie provinciale; il subventionne également un sanatorium provincial de 70 lits qui a opéré à pleine capacité depuis le 1er juillet 1931. Un surintendant médical, son assistant et des infirmières expérimentées y sont en charge. Le surintendant tient des cliniques pour affections poitrinaires à intervalles réguliers dans toute la province ainsi que des cliniques hebdomadaires régulières au sanatorium où sont examinés les cas rapportés par les médecins.

Le ministère de la Santé dirige le laboratoire provincial. Un technicien qualifié en a la charge et il examine les substances que lui envoient les médecins de toute la province.

Le ministère dirige en outre deux cliniques pour maladies vénériennes, une à Charlottetown et l'autre à Summerside. Tous les détenus des prisons de comté de Prince et Queens y sont examinés et traités en conséquence. Les autres patients qui habitent trop loin des cliniques pour pouvoir s'y rendre sont soignés par leur médecin personnel à qui sont fournis les médicaments nécessaires.

* Revisé par les ministères des provinces respectives.